



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1037-34-2023

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à la séance ordinaires du 6 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1037-34-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER L'USAGE ÉTABLISSEMENT FINANCIER DANS LA ZONE P5-09, RUE SHEFFORD;**

Prenez en outre avis que ces Règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 11^e jour de décembre 2023.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat